



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense et usage

Question écrite n° 93040

Texte de la question

M. Marcel Bonnot appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la langue française. Le 16 novembre 2010 l'UNESCO a inscrit « le repas gastronomique des Français » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. La langue française, qui est au cœur de nos valeurs et notre bien commun à tous, ne mérite-t-elle pas la même distinction ? Cela permettrait d'accroître le rayonnement de la France à travers le monde. Il lui demande de lui indiquer sa position en la matière.

Texte de la réponse

La liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco rassemble des pratiques, des représentations, des expressions, des connaissances et des savoir-faire que les communautés reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Le « repas gastronomique des Français » a intégré cette liste le 16 novembre 2010. Les langues n'en font cependant pas partie. Le comité technique chargé d'appliquer la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a en effet arrêté que, aux termes de l'article 2.2 de la convention, les langues ne pouvaient pas, en tant que telles, faire l'objet d'une mesure d'inscription. Selon ce texte, la langue n'est pas prise en compte en elle-même, mais seulement « comme vecteur du patrimoine ». Ainsi, ce sont les œuvres nées des langues qui ont vocation à intégrer cette liste, et non les langues elles-mêmes. Il y a quelques années, une demande a été formulée par les locuteurs de yiddish afin que leur langue rejoigne cette liste, et la même réponse leur a été adressée. C'est donc le Pourim Shpil, tradition populaire ancestrale à l'origine du théâtre yiddish, reposant sur le premier texte écrit en langue yiddish, qui a fait l'objet d'une demande d'inscription sur la liste du patrimoine culturel immatériel. Au-delà de ces considérations techniques et juridiques, il convient de rappeler que le français demeure une langue influente, parlée par 274 millions de locuteurs dans le monde. L'action conjuguée de la France et des États et Gouvernements ayant le français en partage en faveur, notamment, du développement de l'apprentissage du français dans les pays où une forte demande se fait jour, permet d'envisager une poursuite de cette dynamique.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Bonnot](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93040

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1101

Réponse publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3746